



COMMUNIQUE PRESSE

Mardi 20 décembre 2016

ENGIE et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports poursuivent leur engagement commun pour le développement économique et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Gérard Mestrallet, Président du Conseil d'Administration d'ENGIE, ont signé ce matin le renouvellement, pour 2017/2018, des engagements de la charte nationale « Entreprises & Quartiers » sur le site de production de chaleur de la CPCU¹ de Saint-Ouen.

Initié en 2013, ENGIE renouvelle par cette signature son engagement pour le développement économique et social des quartiers populaires en intensifiant son implication à travers des actions ciblées sur deux domaines d'intervention prioritaires que sont d'une part l'éducation, la formation, l'insertion et l'emploi et, d'autre part, le développement des territoires, notamment par des initiatives de lutte contre la pauvreté.

Gérard Mestrallet a déclaré : « *Au-delà du rôle économique du Groupe, je suis convaincu que celui-ci a également un rôle social à jouer. Agir n'est plus seulement un choix, c'est une nécessité. La signature de la Charte Entreprises et Quartiers contribue pleinement à cette ambition.* »

Dans cette convention, ENGIE s'engage sur plusieurs domaines d'intervention.

- **L'éducation et l'orientation scolaire** par l'accueil en stage de 3^e de 1 000 jeunes y compris ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- **L'emploi, l'insertion et la formation** par :
 - le développement sur le territoire de programmes « Parcours Emploi Mobilité Sport » (PEMS) qui préparent les jeunes à une entrée en alternance à raison de 400 jeunes formés dont 70 % issus des quartiers prioritaires ;
 - la mise en œuvre des dispositifs de la « Garantie jeunes » portés par les missions locales (immersion, visite de site, offre de stage, parrainage...) ;
 - le développement d'actions communes à « l'école de la 2^e chance » et au programme PEMS.

¹ La CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) est délégataire du service public du chauffage urbain de Paris et de 16 communes limitrophes. Il s'agit d'une société détenue par la Ville de Paris et ENGIE.



- **Le développement économique par :**
 - La participation au concours « S'engager pour les quartiers » organisé par FACE et l'ANRU et le soutien chaque année au prix « innovation sociale » du concours ;
 - Le soutien de 30 nouvelles structures prioritairement issues des QPV via la Fondation Agir Pour l'Emploi d'Engie (FAPE ENGIE) ;
 - L'attention accordée aux projets émanant des QPV dans le cadre du dispositif Open Innov d'ENGIE (dispositif qui permet un accompagnement des sociétés innovantes qui répondent à des appels à projets ou des appels à participation initiés par ENGIE).
- **Les services de proximité et l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise** par la poursuite de l'action de proximité du Groupe en faveur des habitants des quartiers grâce à ses partenaires de Médiation Solidarité.
- **Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité :**
 - En doublant le nombre des accompagnateurs bénévoles d'ENGIE vers les demandeurs d'emploi issus des QPV ;
 - En contribuant à l'ouverture d'une nouvelle antenne de Planet ADAM dans le quartier du Mirail à Toulouse.

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'engage, quant à lui, à mobiliser ses réseaux de correspondants et ses relais locaux pour faciliter la mise en œuvre de la charte. Par ailleurs, il s'engage à tenir ENGIE informé de tous les dispositifs utiles ainsi que des projets d'évolution de la politique en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Ministre Patrick Kanner a conclu la séance de signature par ces mots : « *L'insertion des jeunes habitants de quartiers prioritaires est un enjeu majeur. Trop de jeunes, parce qu'ils n'ont pas la bonne adresse, parce qu'ils n'ont pas les bons réseaux, ne trouvent pas le chemin de l'emploi. Pour répondre à cette urgence, la mobilisation doit être générale. Celle des pouvoirs publics bien sûr, mais aussi des entreprises qui doivent prendre leur part. Je remercie Gérard Mestrallet, Isabelle Kocher et l'ensemble des collaborateurs d'ENGIE pour leur implication* ».

À propos d'ENGIE

ENGIE inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers (électricité, gaz naturel, services à l'énergie) pour relever les grands enjeux de la transition énergétique vers une économie sobre en carbone : l'accès à une énergie durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et l'utilisation raisonnée des ressources. Le Groupe développe des solutions performantes et innovantes pour les particuliers, les villes et les entreprises en s'appuyant notamment sur son expertise dans quatre secteurs clés : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le gaz naturel liquéfié et les technologies numériques. ENGIE compte 154 950 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires en 2015 de 69,9 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe, DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20).

Contact presse ENGIE

Tél. France : +33 (0)1 44 22 24 35

Courrier électronique : engiepress@engie.com



[ENGIEgroup](https://www.engiegroup.com)

Contact presse Ministère

Mélanie BRANCO, conseillère presse de Patrick KANNER

01 49 55 34 67